



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Date de convocation : 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date d'affichage : 17 avril 2026

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de conseillers votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 17 avril 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Bernard JACQUET, Patrick VELAY, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Olivier CARNOT, Agnès MERZ, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, David RODRIGUES, Chrystelle LEPAGE, Aurélie CASTANAR, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Timoté FRANCE.

Ont donné pouvoir : Sylvie BARBERI à Marie-Claire CHAMBARET
Laurie FILLÂTRE à David RODRIGUES
Constance GUEY à Timoté FRANCE

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2026 / III / 3 – 7.1 Affectation des résultats de l'exercice 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1612-32,

VU la délibération n° 2026 / II / 3 – 7.1 du Conseil municipal du 9 avril 2026 par laquelle il a été pris acte du débat d'orientations budgétaires 2026,

VU la délibération n° 2026 / III / 2 – 7.1 du Conseil municipal du 23 avril 2026 approuvant le compte financier unique 2025 de la commune,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2026,

CONSIDÉRANT le résultat de clôture excédentaire 2025 de la section de fonctionnement,

CONSIDÉRANT le déficit du résultat de clôture 2025 de la section d'investissement,

CONSIDÉRANT la nécessité de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et d'affecter les résultats de chacune des sections,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

CONSTATE que l'exercice 2025 présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement 2025	672 278,90 €
Excédent de fonctionnement de l'année antérieure reporté	1 148 819,39 €
Excédent de clôture de la section de fonctionnement	1 821 098,29 €

Déficit d'investissement 2025	-360 910,94 €
Déficit d'investissement de l'année précédente reporté	-223 164,91 €
Déficit de clôture de la section d'investissement	-584 075,85 €
Différence entre les restes à réaliser en investissement	-381 059,53 €
Déficit de clôture de la section d'investissement avec repris	-965 135,38 €
Résultat cumulé de l'exercice 2025	311 367,96 €
Résultat de clôture 2025 cumulé sans repris	1 237 022,44 €
Résultat de clôture 2025 cumulé avec repris	855 962,91 €
Bénéfice à reporter en fonctionnement ou investissement	1 821 098,29 €

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus conformes aux écritures de l'ordonnateur et du comptable,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

Section de fonctionnement	Excédent reporté (R002)	855 962,91 €
Section d'investissement	Déficit d'investissement reporté (D001)	584 075,85 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	965 135,38 €

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Publié le : 27/04/2026